



Moniteur a cassé une dent à ma fille en lançant un frisbee

Par Rosa

Bonjour,

Un moniteur de l'association sportive qui accueille ma fille de 7 ans le mercredi, lui a cassé une dent en lançant un frisbee.

Le dentiste qui l'a reçue le jour même, dans son certificat médical a déclaré que toutes réserves sont à prendre sur la vitalité et l'intégrité tissulaire des dents adjacentes et des germes des dents définitives à venir, en rapport avec le traumatisme?

Que pouvez vous me conseiller et quelles sont les démarches à suivre pour que ma fille soit indemnisée si des frais dentaires liés à ce traumatisme étaient nécessaires dans les années à venir?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Bien cordialement

Par ESP

Bonjour

Il est important de contacter votre assureur, comme pour l'animateur ou la structure dont il dépend.

Par Rosa

Bonjour,

merci de votre message.

J'ai effectivement signalé l'accident à l'assurance. Les frais de prothèses dentaires seront remboursés à concurrence de 1400€. Or, les frais qui pourront être engendrés dans le futur par l'accident dépasseraient ce plafond.

Puis-je demander à l'assureur de ne pas clôturer le dossier? Si oui, suivant quelle procédure? Dois-je demander une expertise?

Merci par avance de vos conseils éclairés